

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2026 /196

Délégation de fonction d'officier d'état-civil
M. NICOLAS Bernard

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTBARD,

VU les articles L.2122-18 et L2122-32 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026 ;

VU les procès-verbaux de l'élection du Maire et des Adjoints du 20 mars 2026 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur **NICOLAS** Bernard, conseiller municipal, est délégué pour remplir le 19 septembre 2026 les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer un mariage.

ARTICLE 2 : Madame La Directrice Générale des Services de MONTBARD est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont l'ampliation sera remise à l'intéressé et au Sous-préfet.